

**METALSTAR UV PANTONE 877 21 4877**  
**Supergloss**

Version 13.0	Date de révision: 30.01.2024	Numéro de la FDS: 102000000360	Date d'impression: 15.04.2024 Date de la première version publiée: 08.01.2014
-----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

---

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

**1.1 Identificateur de produit**

Nom commercial : METALSTAR UV PANTONE 877 21 4877 Supergloss  
UFI : 3HT6-F0DN-J007-YA6T  
Code du produit : 050874N20

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisation de la substance/du mélange : Encre d'imprimerie; Matières apparentées aux encres d'imprimerie; Colorant, Agents de coloration, teintures

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société : ECKART Suisse SA  
Route de la Brasserie 2  
1963 Vétroz  
Téléphone : +410273454800  
Téléfax : +410273454859  
Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : [msds.eckart@altana.com](mailto:msds.eckart@altana.com)

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

NCEC: +44 1235 239670 (Europe)  
Call and response in your language is possible.  
Contract no.: ECKART29003-NCEC

---

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

**2.1 Classification de la substance ou du mélange**

**Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Irritation oculaire, Catégorie 2	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
Danger à long terme (chronique) pour le	H411: Toxique pour les organismes aquatiques,

---

**METALSTAR UV PANTONE 877 21 4877**  
**Supergloss**

Version 13.0	Date de révision: 30.01.2024	Numéro de la FDS: 102000000360	Date d'impression: 15.04.2024 Date de la première version publiée: 08.01.2014
-----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

milieu aquatique, Catégorie 2

entraîne des effets néfastes à long terme.

## 2.2 Éléments d'étiquetage

### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

**Prévention:**  
P261 Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs.  
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

**Intervention:**  
P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.  
P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.  
P391 Recueillir le produit répandu.

### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

Bisphenol A epoxy acrylate  
Propylidynetrimethanol, ethoxylated, esters with acrylic acid diacrylate d'hexaméthylène  
Glycerol, propoxylated, esters with acrylic acid  
2-Propenoic acid, ester with C12-16-alkyl glycidyl ether  
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-hydro-.omega.-[(1-oxo-2-propenyl)oxy]-, ether with 2-ethyl-2-(hydroxymethyl)-1,3-propanediol (3:1)  
méquinol  
triphénylphosphine

## 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

**METALSTAR UV PANTONE 877 21 4877**  
**Supergloss**

Version 13.0      Date de révision: 30.01.2024      Numéro de la FDS: 102000000360      Date d'impression: 15.04.2024  
Date de la première version publiée: 08.01.2014

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

**3.2 Mélanges**

**Composants**

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification RÈGLE MENT (CE) No 1272/2008	Concentration (% w/w)
Bisphenol A epoxy acrylate	55818-57-0 500-130-2	Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 2; H411	>= 25 - < 50
poudre (stabilisée) d'aluminium	7429-90-5 231-072-3 013-002-00-1  01-2119529243-45	Flam. Sol. 1; H228	>= 10 - < 20
Propylidynetrimethanol, ethoxylated, esters with acrylic acid	28961-43-5 500-066-5	Eye Irrit. 2; H319 Skin Sens. 1; H317	>= 10 - < 20
diacrylate d'hexaméthylène	13048-33-4 235-921-9 607-109-00-8  01-2119484737-22	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 2; H411  Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1	>= 2,5 - < 10
Glycerol, propoxylated, esters with acrylic acid	52408-84-1 500-114-5  01-2119487948-12	Eye Irrit. 2; H319 Skin Sens. 1; H317	>= 1 - < 10
2-Propenoic acid, ester with C12- 16-alkyl glycidyl ether	68071-40-9	Skin Sens. 1A; H317	>= 1 - < 10
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.- hydro-.omega.-(1-oxo-2- propenyl)oxy]-, ether with 2-ethyl- 2-(hydroxymethyl)-1,3- propanediol (3:1)	28961-43-5 500-066-5  01-2119489900-30	Eye Irrit. 2; H319 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 3; H412	>= 2,5 - < 10
2-hydroxy-1-(4-(4-(2-hydroxy-2- méthylpropionyl)benzyl)phényl)-2-	474510-57-1 444-860-9	STOT RE 2; H373 Aquatic Acute 1;	>= 1 - < 2,5

**METALSTAR UV PANTONE 877 21 4877**  
**Supergloss**

Version 13.0      Date de révision: 30.01.2024      Numéro de la FDS: 102000000360      Date d'impression: 15.04.2024  
Date de la première version publiée: 08.01.2014

méthylpropan-1-one	606-140-00-4 01-2119904050-59	H400 Aquatic Chronic 1; H410 <hr/> Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1	
2,6-di-tert-butyl-p-crésol	128-37-0 204-881-4	Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 <hr/> Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1	>= 0,1 - < 0,25
méquinol	150-76-5 205-769-8 604-044-00-7 01-2119541813-40	Acute Tox. 4; H302 Eye Irrit. 2; H319 Skin Sens. 1; H317	>= 0,1 - < 1
triphenylphosphine	603-35-0 210-036-0	Acute Tox. 4; H302 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1B; H317 STOT RE 1; H372 Aquatic Chronic 4; H413	>= 0,1 - < 0,25

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**

**4.1 Description des premiers secours**

Conseils généraux : Amener la victime à l'air libre.

S'éloigner de la zone dangereuse.  
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.  
Ne pas laisser la victime sans surveillance.

En cas d'inhalation : Transférer la personne à l'air frais.  
En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et

**METALSTAR UV PANTONE 877 21 4877**  
**Supergloss**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date d'impression: 15.04.2024
13.0	30.01.2024	102000000360	Date de la première version publiée: 08.01.2014

---

- appeler un médecin.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.
- Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.  
Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.
- Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.  
Enlever les lentilles de contact.  
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.  
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.  
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Risques : Peut provoquer une allergie cutanée.  
Provoque une sévère irritation des yeux.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Ces informations ne sont pas disponibles.

---

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Sable sec  
poudre ABC  
Mousse
- Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

#### 5.3 Conseils aux pompiers

- Équipements de protection : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la
-

## **METALSTAR UV PANTONE 877 21 4877** **Supergloss**

Version 13.0	Date de révision: 30.01.2024	Numéro de la FDS: 102000000360	Date d'impression: 15.04.2024 Date de la première version publiée: 08.01.2014
-----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

---

particuliers des pompiers : lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.  
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.  
Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

---

### **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

#### **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles : Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.  
Utiliser un équipement de protection individuelle.

#### **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Conseils généraux : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.  
Éviter que le produit arrive dans les égouts.  
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

#### **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Méthodes de nettoyage : Utiliser un équipement de manutention mécanique.  
Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).  
  
Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).  
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

#### **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

---

### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.  
Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales

---

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## METALSTAR UV PANTONE 877 21 4877

### Supergloss

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date d'impression: 15.04.2024
13.0	30.01.2024	102000000360	Date de la première version publiée: 08.01.2014

---

avant l'utilisation.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.

Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, des allergies, des maladies respiratoires chroniques ou récurrentes, ne devraient pas être employées dans aucun des procédés dans lequel ce mélange est utilisé.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Garantir absolument la mise à la terre des récipients et des appareils. Réaction avec l'eau en libérant un gaz extrêmement inflammable (hydrogène). Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Utiliser un équipement à l'épreuve d'une explosion. Conserver dans le conteneur d'origine. Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Conserver le conteneur fermé lorsqu'il n'est pas utilisé.

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau.

Précautions pour le stockage en commun : Ne pas entreposer près des acides.  
Ne pas stocker ensemble avec des produits oxydants et auto-inflammables.  
Ne jamais laisser entrer en contact avec de l'eau au cours de l'entreposage.  
Tenir à l'écart des agents oxydants, des produits fortement alcalins et fortement acides afin d'éviter des réactions exothermiques.

Pour en savoir plus sur la : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

---

**METALSTAR UV PANTONE 877 21 4877**  
**Supergloss**

Version 13.0      Date de révision: 30.01.2024      Numéro de la FDS: 102000000360      Date d'impression: 15.04.2024  
Date de la première version publiée: 08.01.2014

stabilité du stockage      selon les prescriptions.

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

**8.1 Paramètres de contrôle**

**Limites d'exposition professionnelle**

Composants	No. -CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
poudre (stabilisée) d'aluminium	7429-90-5	VME	10 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives				
		VME (poudre)	5 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives				
		VME	7 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire: Valeurs limites réglementaires contraignantes				
		VME (Fraction alvéolaire)	3,5 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire: Valeurs limites réglementaires contraignantes				
		VME (Fumées de soudage)	5 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives				
2,6-di-tert-butyl-p-crésol	128-37-0	VME	10 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives				
méquinol	150-76-5	VME	5 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives				

**Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:**

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
Bisphenol A epoxy acrylate	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	1,17 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	33 mg/kg
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,29 mg/m3
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	16,67 mg/kg
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	0,17 mg/kg
Propylidynetrimethanol, ethoxylated, esters with acrylic acid	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	16,2 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la	Long terme - effets	0,8 mg/kg



**METALSTAR UV PANTONE 877 21 4877**  
**Supergloss**

Version 13.0      Date de révision: 30.01.2024      Numéro de la FDS: 102000000360      Date d'impression: 15.04.2024  
Date de la première version publiée: 08.01.2014

		peau	systemiques	
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systemiques	4,9 mg/m3
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systemiques	0,48 mg/kg
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systemiques	1,39 mg/kg
poudre (stabilisée) d'aluminium	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systemiques	3,72 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	3,72 mg/m3
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systemiques	3,95 mg/kg
diacrylate d'hexaméthylène	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systemiques	24,48 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systemiques	2,77 mg/kg
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systemiques	2,08 mg/kg
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systemiques	1,66 mg/kg
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systemiques	7,24 mg/m3
Glycerol, propoxylated, esters with acrylic acid	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systemiques	16,22 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systemiques	1,92 mg/kg
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systemiques	4,87 mg/m3
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systemiques	1,15 mg/kg
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systemiques	1,39 mg/kg
2,6-di-tert-butyl-p-crésol	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systemiques	0,78 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systemiques	0,5 mg/kg
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systemiques	0,435 mg/m3
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systemiques	0,25 mg/kg
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systemiques	0,25 mg/kg
méquinol	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systemiques	3 mg/m3

**Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:**

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
---------------------	---------------------------------	--------

**METALSTAR UV PANTONE 877 21 4877**  
**Supergloss**

Version 13.0      Date de révision: 30.01.2024      Numéro de la FDS: 102000000360      Date d'impression: 15.04.2024  
Date de la première version publiée: 08.01.2014

Bisphenol A epoxy acrylate	Eau douce	0,025 mg/l
	Eau de mer	0,003 mg/l
	Intermittent Release	1 mg/l
	Sédiment d'eau douce	8,96 mg/kg
	Sédiment marin	0,896 mg/kg
	STP	10 mg/l
	Sol	1,78 mg/kg
Propylidynetrimethanol, ethoxylated, esters with acrylic acid	Sol	0,00644 mg/kg
	Eau douce	0,00195 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,038 mg/kg
	STP	10 mg/l
	Eau de mer	0,000195 mg/l
	Sédiment marin	0,0038 mg/kg
	Intermittent Release	0,00195 mg/l
	Intermittent water release	0,0195 mg/l
poudre (stabilisée) d'aluminium	Eau douce	0,0749 mg/l
	clarification plant	20 mg/l
diacrylate d'hexaméthylène	Sol	0,094 mg/kg
	Eau douce	0,007 mg/l
	Eau de mer	0,001 mg/l
	STP	2,7 mg/l
	Sédiment marin	0,049 mg/kg
Glycerol, propoxylated, esters with acrylic acid	Eau douce	0,0057 mg/l
	Eau de mer	0,00057 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,0168 mg/kg
	Sédiment marin	0,00168 mg/kg
	STP	10 mg/l
	Sol	0,0011 mg/kg
2,6-di-tert-butyl-p-crésol	Eau douce	0,199 µg/l
	Eau de mer	0,02 µg/l
	STP	0,017 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,0996 mg/kg
	Sédiment marin	0,00996 mg/kg
	Sol	0,054 mg/kg
	Secondary Poisoning	8,33 mg/kg
	oral (secondary poisoning)	16,67 mg/kg
méquinol	Eau douce	0,0136 mg/l
	Eau de mer	0,00136 mg/l
	STP	10 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,125 mg/kg
	Sédiment marin	0,0125 mg/kg
	Sol	0,017 mg/kg

**METALSTAR UV PANTONE 877 21 4877**  
**Supergloss**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date d'impression: 15.04.2024
13.0	30.01.2024	102000000360	Date de la première version publiée: 08.01.2014

---

## 8.2 Contrôles de l'exposition

### Équipement de protection individuelle

- Protection des yeux/du visage : Lunettes de protection chimique  
Lunettes de sécurité à protection intégrale  
Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre.
- Protection des mains  
Matériel : Gants résistants aux solvants (caoutchouc butyle)
- Remarques : Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact). Le temps de pénétration peut être obtenu du fournisseur de gants de protection et il doit en être tenu compte. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le délai de rupture de la matière qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact. Mesures de prévention recommandées pour la protection de la peau Nettoyer soigneusement la peau après tout contact avec le produit. Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.
- Protection de la peau et du corps : Vêtements étanches  
Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.
- Protection respiratoire : Utiliser une protection respiratoire lorsque la valeur limite d'exposition est dépassée.
- 

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Forme : liquide
- Couleur : argent
- Odeur : caractéristique
- Seuil olfactif : Donnée non disponible
- Point/intervalle de fusion : Non applicable
-

**METALSTAR UV PANTONE 877 21 4877**  
**Supergloss**

---

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date d'impression: 15.04.2024
13.0	30.01.2024	102000000360	Date de la première version publiée: 08.01.2014

---

Point/intervalle d'ébullition : > 100 °C

Inflamabilité : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflamabilité supérieure : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflamabilité inférieure : Donnée non disponible

Point d'éclair : > 100 °C

Température d'auto-inflammation : Donnée non disponible

Température de décomposition : Donnée non disponible

pH : substance / du mélange est non-soluble (dans l'eau)

Viscosité

Viscosité, dynamique : 50.000 mPa.s

Viscosité, cinématique : Donnée non disponible

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : insoluble

Solubilité dans d'autres solvants : Donnée non disponible

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Donnée non disponible

Pression de vapeur : Donnée non disponible

Pression de vapeur pour les composants:

Propylidynetrimethanol, ethoxylated, esters with acrylic acid diacrylate d'hexaméthylène : 0,0032 Pa (20 °C)

Glycerol, propoxylated, esters with acrylic acid : < 0,01 hPa (20 °C)

Méthode: OCDE ligne directrice 104

Densité relative : Donnée non disponible

Densité : 1,1 gcm<sup>3</sup>

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

---

**METALSTAR UV PANTONE 877 21 4877**  
**Supergloss**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date d'impression: 15.04.2024
13.0	30.01.2024	102000000360	Date de la première version publiée: 08.01.2014

---

Caractéristiques de la particule  
Répartition de la taille des : Donnée non disponible  
particules

**9.2 Autres informations**

Donnée non disponible

---

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

**10.1 Réactivité**

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

**10.2 Stabilité chimique**

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Réactions dangereuses : Sous l'action des acides et des solutions alcalines, formation possible d'hydrogène.  
Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

**10.4 Conditions à éviter**

Conditions à éviter : Éviter une évaporation jusqu'à l'état sec.  
  
Donnée non disponible

**10.5 Matières incompatibles**

Matières à éviter : Acides  
Bases  
Oxydants

**10.6 Produits de décomposition dangereux**

Ces informations ne sont pas disponibles.

---

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

**Toxicité aiguë**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Composants:**

**poudre (stabilisée) d'aluminium:**

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5 mg/l

---

**METALSTAR UV PANTONE 877 21 4877**  
**Supergloss**

Version 13.0      Date de révision: 30.01.2024      Numéro de la FDS: 102000000360      Date d'impression: 15.04.2024  
Date de la première version publiée: 08.01.2014

---

Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard

**diacrylate d'hexaméthylène:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation : (Rat): 0,14 mg/l  
Durée d'exposition: 7 h

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): 3.650 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402

**2-hydroxy-1-(4-(4-(2-hydroxy-2-méthylpropionyl)benzyl)phényl)-2-méthylpropan-1-one:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

**2,6-di-tert-butyl-p-crésol:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402

**méquinol:**

Toxicité aiguë par voie orale : Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après une seule ingestion.

**triphénylphosphine:**

Toxicité aiguë par voie orale : Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après une seule ingestion.

**Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Produit:**

Remarques : Peut causer des irritations de la peau et/ou dermatites.

**Composants:**

**diacrylate d'hexaméthylène:**

Résultat : Irritation de la peau

---

**METALSTAR UV PANTONE 877 21 4877**  
**Supergloss**

Version 13.0	Date de révision: 30.01.2024	Numéro de la FDS: 102000000360	Date d'impression: 15.04.2024 Date de la première version publiée: 08.01.2014
-----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

---

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Provoque une sévère irritation des yeux.

**Produit:**

Remarques : Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

**Composants:**

**Propylidynetrimethanol, ethoxylated, esters with acrylic acid:**

Résultat : Irritant pour les yeux.

**diacrylate d'hexaméthylène:**

Résultat : Irritation des yeux

**Glycerol, propoxylated, esters with acrylic acid:**

Résultat : Irritation des yeux

**Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-hydro.-omega.-[[1-oxo-2-propenyl]oxy]-, ether with 2-ethyl-2-(hydroxymethyl)-1,3-propanediol (3:1):**

Résultat : Irritant pour les yeux.

**méquinol:**

Résultat : Irritation des yeux

**triphénylphosphine:**

Résultat : Corrosif

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

**Sensibilisation cutanée**

Peut provoquer une allergie cutanée.

**Sensibilisation respiratoire**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Produit:**

Remarques : A un effet sensibilisant.

**Composants:**

**Bisphenol A epoxy acrylate:**

Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

**Propylidynetrimethanol, ethoxylated, esters with acrylic acid:**

---

**METALSTAR UV PANTONE 877 21 4877**  
**Supergloss**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date d'impression: 15.04.2024
13.0	30.01.2024	102000000360	Date de la première version publiée: 08.01.2014

---

Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Remarques : A un effet sensibilisant.  
Peut provoquer la sensibilisation des sujets prédisposés par contact avec la peau.

**diacrylate d'hexaméthylène:**

Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

**Glycerol, propoxylated, esters with acrylic acid:**

Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

**2-Propenoic acid, ester with C12-16-alkyl glycidyl ether:**

Résultat : Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1A.

**Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-hydro.-omega.-[(1-oxo-2-propenyl)oxy]-, ether with 2-ethyl-2-(hydroxymethyl)-1,3-propanediol (3:1):**

Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

**méquinol:**

Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

**triphénylphosphine:**

Résultat : Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1B.

**Mutagenicité sur les cellules germinales**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Cancérogénicité**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Toxicité pour la reproduction**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Composants:**

**2-hydroxy-1-(4-(4-(2-hydroxy-2-méthylpropionyl)benzyl)phényl)-2-méthylpropan-1-one:**

Evaluation : La substance ou le mélange est classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée, catégorie

---



**METALSTAR UV PANTONE 877 21 4877**  
**Supergloss**

Version 13.0      Date de révision: 30.01.2024      Numéro de la FDS: 102000000360      Date d'impression: 15.04.2024  
Date de la première version publiée: 08.01.2014

---

2.

**triphénylphosphine:**

Evaluation : La substance ou le mélange est classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée, catégorie 1.

**Toxicité par aspiration**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**11.2 Informations sur les autres dangers**

**Information supplémentaire**

**Produit:**

Remarques : Donnée non disponible

---

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

**12.1 Toxicité**

**Composants:**

**Bisphenol A epoxy acrylate:**

**Évaluation Ecotoxicologique**

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**diacrylate d'hexaméthylène:**

Facteur M (Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique) : 1

**Évaluation Ecotoxicologique**

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**METALSTAR UV PANTONE 877 21 4877**  
**Supergloss**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date d'impression: 15.04.2024
13.0	30.01.2024	102000000360	Date de la première version publiée: 08.01.2014

**Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-hydro-.omega.-[[1-oxo-2-propenyl)oxy]-, ether with 2-ethyl-2-(hydroxymethyl)-1,3-propanediol (3:1):**

**Évaluation Ecotoxicologique**

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**2-hydroxy-1-(4-(4-(2-hydroxy-2-méthylpropionyl)benzyl)phényl)-2-méthylpropan-1-one:**

Facteur M (Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique) : 1

Facteur M (Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique) : 1

**Évaluation Ecotoxicologique**

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**2,6-di-tert-butyl-p-crésol:**

Facteur M (Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique) : 1

Facteur M (Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique) : 1

**Évaluation Ecotoxicologique**

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**triphénylphosphine:**

**Évaluation Ecotoxicologique**

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

**12.2 Persistance et dégradabilité**

Donnée non disponible

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

**Composants:**

**Glycerol, propoxylated, esters with acrylic acid:**

**METALSTAR UV PANTONE 877 21 4877**  
**Supergloss**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date d'impression: 15.04.2024
13.0	30.01.2024	102000000360	Date de la première version publiée: 08.01.2014

---

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 2,52 (23 °C)  
Méthode: OCDE ligne directrice 107

**12.4 Mobilité dans le sol**

Donnée non disponible

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

**Produit:**

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Donnée non disponible

**12.7 Autres effets néfastes**

**Produit:**

Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.  
Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Composants:**

**Glycerol, propoxylated, esters with acrylic acid:**

Information écologique supplémentaire : Donnée non disponible

---

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

Le code européen des déchets : 08 03 12 - déchets d'encre contenant des substances dangereuses

**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.  
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.  
Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.

Emballages contaminés : Vider les restes.

---

**METALSTAR UV PANTONE 877 21 4877**  
**Supergloss**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date d'impression: 15.04.2024
13.0	30.01.2024	102000000360	Date de la première version publiée: 08.01.2014

Eliminer comme produit non utilisé.  
Ne pas réutiliser des récipients vides.

---

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

**14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

<b>ADR</b>	:	UN 3082
<b>IMDG</b>	:	UN 3082
<b>IATA</b>	:	UN 3082

**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

<b>ADR</b>	:	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Bisphenol A resine Epoxydique)
<b>IMDG</b>	:	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Bisphenol A Epoxy resin)
<b>IATA</b>	:	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (Bisphenol A Epoxy resin)

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

	Classe	Risques subsidiaires
<b>ADR</b>	:	9
<b>IMDG</b>	:	9
<b>IATA</b>	:	9

**14.4 Groupe d'emballage**

<b>ADR</b>		
Groupe d'emballage	:	III
Code de classification	:	M6
Numéro d'identification du danger	:	90
Étiquettes	:	9
Code de restriction en tunnels	:	(-)
<b>IMDG</b>		
Groupe d'emballage	:	III
Étiquettes	:	9
EmS Code	:	F-A, S-F
<b>IATA (Cargo)</b>		
Instructions de conditionnement (avion)	:	964

**METALSTAR UV PANTONE 877 21 4877**  
**Supergloss**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date d'impression: 15.04.2024
13.0	30.01.2024	102000000360	Date de la première version publiée: 08.01.2014

cargo)  
Instruction d' emballage (LQ) : Y964  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : 9

**IATA (Passager)**

Instructions de : 964  
conditionnement (avion de  
ligne)  
Instruction d' emballage (LQ) : Y964  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : 9

**14.5 Dangers pour l'environnement**

**ADR**

Dangereux pour : oui  
l'environnement

**IMDG**

Polluant marin : oui

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Remarques : Pour des conditionnements simples <=5L / 5 kg, ou des combinaisons de conditionnements avec emballage intérieur <=5L / 5 kg net par emballage intérieur SV375 ADR, 2.10.2.7 IMDG-Code, A197 IATA-DGR peut être appliqué.

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

**14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

---

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) : Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:  
Numéro sur la liste 3  
Bisphenol A epoxy acrylate (Numéro sur la liste 3)  
poudre (stabilisée) d'aluminium (Numéro sur la liste 40)  
Propylidynetrimethanol, ethoxylated,

**METALSTAR UV PANTONE 877 21 4877**  
**Supergloss**

Version 13.0	Date de révision: 30.01.2024	Numéro de la FDS: 102000000360	Date d'impression: 15.04.2024 Date de la première version publiée: 08.01.2014
-----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

esters with acrylic acid (Numéro sur la liste 3)  
diacrylate d'hexaméthylène (Numéro sur la liste 3)  
Glycerol, propoxylated, esters with acrylic acid (Numéro sur la liste 3)  
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-hydro-.omega.-[(1-oxo-2-propenyl)oxy]-, ether with 2-ethyl-2-(hydroxymethyl)-1,3-propanediol (3:1) (Numéro sur la liste 3)  
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité; naphta hydrotraité à bas point d'ébullition (Numéro sur la liste 3)

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59) : Non applicable  
Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable  
Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte) : Non applicable  
REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

## 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Donnée non disponible

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Texte complet pour phrase H

H228 : Matière solide inflammable.  
H302 : Nocif en cas d'ingestion.  
H315 : Provoque une irritation cutanée.  
H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.  
H318 : Provoque de graves lésions des yeux.  
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.  
H372 : Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.  
H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

**METALSTAR UV PANTONE 877 21 4877**  
**Supergloss**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date d'impression: 15.04.2024
13.0	30.01.2024	102000000360	Date de la première version publiée: 08.01.2014

H413 : néfastes à long terme.  
: Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

**Texte complet pour autres abréviations**

Acute Tox. : Toxicité aiguë  
Aquatic Acute : Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique  
Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique  
Eye Dam. : Lésions oculaires graves  
Eye Irrit. : Irritation oculaire  
Flam. Sol. : Matières solides inflammables  
Skin Irrit. : Irritation cutanée  
Skin Sens. : Sensibilisation cutanée  
STOT RE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée  
FR VLE : Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France  
FR VLE / VME : Valeur limite de moyenne d'exposition

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accelérée; SDS - Fiche de Données

**METALSTAR UV PANTONE 877 21 4877**  
**Supergloss**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date d'impression: 15.04.2024
13.0	30.01.2024	102000000360	Date de la première version publiée: 08.01.2014

---

de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECl - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

**Information supplémentaire**

**Classification du mélange:**

Eye Irrit. 2	H319
Skin Sens. 1	H317
Aquatic Chronic 2	H411

**Procédure de classification:**

Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR / FR